

POURQUOI ADHÉRER AU SNPE ?

- Pour **renforcer** la représentativité de notre profession auprès des pouvoirs publics et participer à la défense de la publicité extérieure française.
- Pour **rejoindre** un syndicat actif et dynamique qui a fait ses preuves dans des combats majeurs.
- Pour **bénéficier** de conseils et d'outils juridiques, de formations techniques et marketing pour le développement de votre activité.
- Pour **innover** et **développer** notre profession.
- Pour **échanger** entre confrères et **partager** des moments créatifs et conviviaux.

NOUS REJOINDRE

Adhérer au syndicat

Vous êtes une entreprise d'affichage, vous pouvez adhérer au SNPE en posant votre candidature. Le candidat doit obtenir le parrainage d'un membre, remplir et nous retourner sa demande d'adhésion. Pour être admis, il doit obtenir l'accord du Comité de direction.

Adhérer au Club

Vous êtes les interlocuteurs, les prestataires privilégiés des adhérents du SNPE, à ce titre, nous souhaitons améliorer et développer les rapports qui nous unissent. Vous pouvez adhérer au club du SNPE dans les mêmes conditions qu'une adhésion au syndicat (cf. ci-dessus).

Demande d'adhésion

Adresser directement un courrier à notre secrétariat aux deux adresses suivantes :

- secretariat@snpe.org
- secretariat.nathalie@snpe.org

SNPE

SYNDICAT
NATIONAL DE
LA PUBLICITÉ
EXTÉRIEURE

SNPE

Syndicat National de la Publicité Extérieure

251, Boulevard Pereire

75852 PARIS Cedex 17

Par téléphone & par fax

Tél. 01 40 55 12 45

Fax. 01 40 55 12 40

Secrétariat

secretariat@snpe.org

secretariat.nathalie@snpe.org

AGIR POUR LA DÉFENSE,
LA PROFESSIONNALISATION
ET LA PROMOTION DE
LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE
FRANÇAISE

SNPE

SYNDICAT
NATIONAL DE
LA PUBLICITÉ
EXTÉRIEURE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Notre syndicat professionnel vient de fêter ses 30 ans et représente aujourd'hui un panel diversifié d'une quarantaine d'entreprises allant de TPE à des PME de taille nationale qui exercent principalement leur activité dans les territoires. Nos entreprises sont particulièrement impliquées

dans le développement économique de proximité et contribue à soutenir la croissance et l'emploi, ainsi que le pouvoir d'achat des bailleurs privés tout en restant attachées à la préservation du cadre de vie et de l'environnement des territoires.

Le processus engagé par la Loi portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle 2", promulguée le 12 juillet 2010 a profondément modifié le secteur de la publicité extérieure qui a été soumis au cours des douze dernières années à des évolutions législatives et réglementaires extrêmement rigoureuses, dernièrement en matière de sobriété énergétique.

Malgré la crise sanitaire, nous nous sommes engagés dès 2020 dans une politique RSE de grande envergure afin de tendre vers l'objectif de neutralité carbone.

Les objectifs de cette démarche se limitent certes aux objectifs nationaux mais ils sont ambitieux à l'échelle de nos entreprises :

- Une réduction de 40 % des consommations énergétiques
- Une réduction de 40 % des émissions de CO²
- Le recyclage de 100 % des matériaux pour la fabrication et l'exploitation des mobiliers

Je suis fier aujourd'hui de présider un syndicat dont les engagements sociétaux et environnementaux permettront d'atteindre ces objectifs lesquels s'inscrivent déjà dans des actions concrètes de proximité.

Olivier LETONDEUR - Président du SNPE

NOTRE MISSION

Depuis plus de vingt ans, le SNPE agit pour la défense, la professionnalisation et la promotion de la publicité extérieure française dans une démarche scrupuleusement respectueuse des normes et des équilibres entre enjeux économiques et écologiques.

NOS VALEURS

Nos engagements figurent dans les **statuts** et les **chartes** du syndicat. Ils **conditionnent la candidature à une adhésion et son maintien**. Les valeurs humaines et professionnelles qui animent et relient nos membres sont les suivantes :

Ouverture
Loyauté Responsabilité
Autorégulation Indépendance
Convivialité Efficacité

NOS BÉNÉFICIAIRES

Le SNPE représente **40% du marché de la publicité extérieure française** et compte parmi ses adhérents un panel diversifié d'entreprises allant des TPE à des PME de taille nationale et internationale.

Le SNPE regroupe deux entités : **le syndicat et son club**.

Les **membres du syndicat** sont des entrepreneurs indépendants et de grands opérateurs, dirigeants de TPE et de PME de la publicité extérieure, répartis sur l'ensemble du territoire français et à l'international.

Les **membres de son club** sont notamment des fournisseurs de dispositifs publicitaires, des imprimeurs, des agences de communication, des agences proposant des solutions informatiques adaptées au marché (logiciels), répartis sur l'ensemble du territoire français et à l'international.



NOS ACTIONS

1. DÉFENDRE

Défendre les intérêts des professionnels face aux enjeux économiques et politiques d'aujourd'hui et de demain est essentiel pour la pérennité et le développement d'une activité fragilisée par les mutations structurelles en cours.

Le SNPE est un syndicat représentatif qui dialogue avec les parties prenantes politiques et juridiques du pays dans un esprit d'ouverture et de collaboration. Très présent dans les débats nationaux, **le SNPE participe aux processus de concertation et de réflexion pour l'élaboration de nouvelles normes** (lois, décrets...).

Le SNPE déploie et gère des **campagnes de sensibilisation et de mobilisation nationale et locale**. Ses membres bénéficient d'un panel d'outils performants en matière de **veille juridique et stratégique** notamment.



2. PROFESSIONNALISER

Le second défi du SNPE est de contribuer à la professionnalisation du secteur en responsabilisant, en formant et en informant les entreprises adhérentes.

L'adhésion au Syndicat National de la Publicité Extérieure implique l'acceptation pure et simple, sans restriction ni réserve, des statuts et des chartes du SNPE. Deux textes fondateurs qui insistent sur deux enjeux majeurs : l'application stricte des normes et le respect du cadre de vie.

Le SNPE propose un ensemble de **formations juridiques et techniques**¹.

Le SNPE communique également auprès de ses membres les éléments utiles au développement de leurs entreprises : **veilles médias, hot line juridique**², **communiqués mensuels, réunions d'information annuelles, agenda de la profession...**



3. PROMOUVOIR



Le club du SNPE met en œuvre des missions d'innovation et de développement de la publicité extérieure pour contribuer à la promotion et à la modernisation du secteur.

Le club du SNPE est une branche du Syndicat National de la Publicité Extérieure. Espace privilégié de rencontres et d'échanges avec les membres du SNPE et les fournisseurs de dispositifs publicitaires, le club réunit des fabricants de matériels, des imprimeurs, des agences de communication, des fournisseurs de logiciels, des sous-traitants de surfaces (poseurs, déposeurs...) ou tout autre profession connexe à la publicité extérieure.

Le club est une organisation sans but lucratif qui développe des projets d'intérêt général : défense, formation, innovation et promotion (production de **bases de données, d'articles, de newsletters, de séminaires professionnels résidentiels, de formations techniques...**).

« Face aux nombreux changements en cours dans notre métier, la maîtrise des nouvelles directives est primordiale. » Alfa Conseil

« Un éclairage sur la nouvelle réglementation. De bons exemples concrets m'ont permis de mieux comprendre les enjeux juridiques de l'affichage de demain... » 3D Affichage

¹ Le SNPE est un **organisme de formation** enregistré sous le numéro de déclaration 11 75 4868875. A ce titre, nos formations sont en partie prises en charge par les opérateurs de compétences (OPCO).

Vous retrouverez l'ensemble des informations utiles dans le catalogue de formation annuel du SNPE.

² Nous répondons sous 48h aux problématiques juridiques locales de vos entreprises. Ces questions portent sur la législation en général. Elles excluent les questions liées à la gestion stricto-sensu de vos entreprises (cf. www.snpe.org).

Légendes et crédits photographiques
Photo p.1 : Assemblée générale © SNPE
Photo p.2 : Le SNPE fête ses 20 ans au Chalet des Iles en octobre 2012 © SNPE
Photo p.3 : Formations du SNPE © Be Human
Photo p.4 : Séminaire résidentiel professionnel © Prismaflex